

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Arrêté portant réglementation du stationnement
Rue Antoine Fabre - VIC-LE-COMTE

Le Maire de la commune de VIC-LE-COMTE,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L2213-2, relatifs au stationnement et à la circulation,
- Vu la demande présentée par M. BIENVENU demeurant 35, Rue Antoine Fabre – 63270 VIC-LE-COMTE, tendant à ce que le stationnement soit règlementé, entre le n°35 et le n°43, de la même rue, commune de VIC-LE-COMTE, afin de permettre un déménagement,
- **Considérant** qu'il y a lieu de faciliter de déroulement du déménagement,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement est interdit réservé, au droit du n°35 et n°43, Rue Antoine Fabre, commune de VIC-LE-COMTE, sur 3 emplacements, le temps strictement nécessaire au déménagement, prévu les vendredi 7 et samedi 8 août 2026 inclus, entre 8h00 et 19h00.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et sur les lieux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. Le Chef de Brigade de Gendarmerie de VIC-LE-COMTE,
- La Police Municipale,
- Au Centre Technique Municipal,
- Au pétitionnaire.

Fait à VIC-LE-COMTE, le 9 juillet 2026,

Le Maire,


A. DESFORGES

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié aux intéressés le : 13-07-2026.

